

Décret

Générale

colonial

Décret n° 3-197-1913 29 janvier 1913

n° 3-197-1913 29

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
29 janvier 1913

Numéro JO
n° 197 du 31/03/1913

Date du numéro
31 mars 1913

VISAS

Le Président de la République française

Sur le rapport du Ministre des Colonies

Vule décret du 23 août 1898, relatif à l'organisation administrative de la Côte Française des Somalis

Vule décret du 30 Décembre 1912 sur le régime financier des Colonies et notamment l'article 69 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est approuvé le budget de la Côte Française des Somalis pour l'exercice 1913, arrêté en conseil d'administration par le gouverneur, en recettes et en dépenses, à la somme de 2.124.400 fr. Art. 2. — Le Ministre des Colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

Le Ministre des Colonies, J. MOREL.